

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général du Syndicat
Force Ouvrière des personnels
du Département du Haut Rhin
100 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Dossier suivi par Mme Valérie MARTZ
Tél : 03 89 30 62 36

Colmar, le - 6 JUIN 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 5 mai 2017, vous me relayiez les inquiétudes des personnels du service Rivières et Barrages de la Direction de l'Environnement et du cadre de Vie, quant à leurs conditions de transfert auprès du futur établissement public territorial du Bassin de l'Ill et me demandiez une entrevue sur le sujet.

Le 23 mai dernier, Monsieur Philippe JAMET, Directeur Général des Services, Monsieur Sébastien PRIOUL-BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication Interne et Madame Valérie MARTZ, responsable du Service Etudes et Pilotage, vous ont reçu, vous et Monsieur Franck ROMBAUX pour évoquer ce dossier et vous rassurer sur les réelles intentions de la collectivité.

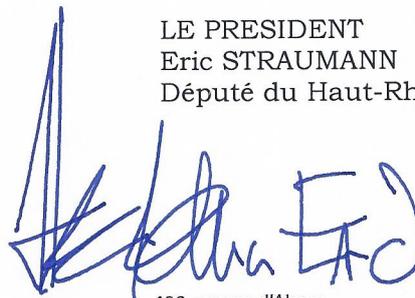
En effet, à l'occasion de ce rendez-vous, il vous a été indiqué que les personnels concernés, titulaires ou en CDI, pourront rejoindre cet établissement par la voie de la mise à disposition, solution que vous-même avez préconisée et qui présente l'avantage de permettre le maintien des niveaux de rémunération actuels, prime de fin d'année incluse. La situation des personnels en CDD, stagiaires ou en position de détachement, pour lesquels la position de mise à disposition n'est pas offerte, doit en revanche encore être étudiée.

En outre, en vue d'une répartition des missions et d'une gestion administrative et financière claires entre cet établissement et le Département, il ne sera procédé à aucune mise à disposition partielle. J'ai, à cette fin, demandé à Monsieur Georges WALTER de définir le périmètre des agents concernés en tenant compte d'unités entières.

Une fois ce périmètre arrêté, les personnels seront informés des démarches à entreprendre ainsi que de leur situation administrative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin



100 avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 62 30
Fax 03 89 21 64 54
drh@haut-rhin.fr
www.haut-rhin.fr